



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.accvm.ca

Pour diffusion immédiate

L'ACCVM répond au budget 2019 de l'Ontario

Toronto (Ontario), le 11 avril 2019 – Le budget de l'Ontario déposé cet après-midi prévoit des mesures pour relever le défi de la compétitivité de la province et renforcer la confiance du secteur privé. Le plus important est que le gouvernement a présenté un plan quinquennal pour équilibrer le budget, ce qui permettra aux générations futures de mieux savoir à quoi s'en tenir. Également, le gouvernement aura plus de souplesse sur le plan fiscal pour faire face aux pressions démographiques et aux événements imprévus.

Voici d'autres mesures importantes annoncées dans le budget 2019 de l'Ontario :

- Engagement de prendre des mesures de déréglementation dans la province en augmentant le rythme des déréglementations pour atteindre dès 2020 l'objectif de 25 % de réduction de la bureaucratie – une entrave aux activités des entreprises.
- Proposition d'une loi, la *Loi sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, qui oblige le gouvernement à établir une stratégie pour gérer de manière responsable les emprunts de 343 G\$ contractés par l'Ontario.
- Plan bien étayé pour soutenir la croissance des marchés financiers de l'Ontario et en accroître la compétitivité. Le plan prévoit notamment la création du Bureau de la croissance économique et de l'innovation au sein de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Diminution des coûts des entreprises, notamment en proposant une mesure qui avait été déjà été annoncée, l'Incitatif à l'investissement pour la création d'emplois en Ontario.

L'ACCVM accueille favorablement les efforts déployés par le gouvernement de l'Ontario pour réduire la bureaucratie, diminuer les coûts des entreprises et soutenir les marchés financiers de l'Ontario. L'ACCVM incite le gouvernement à évaluer régulièrement tous ses programmes et toutes ses activités pour que les Ontariens en aient pour leurs impôts et que les programmes et les activités soient menés de manière efficiente et efficace.

« L'ACCVM se félicite que le gouvernement a pris des mesures pour revenir à l'équilibre budgétaire, créer des emplois et mettre en place dans la province les conditions nécessaires d'une nouvelle croissance économique », a déclaré Ian Russell, président et chef de la direction de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières. « Ces mesures sont indispensables pour rétablir la compétitivité de la province afin d'y attirer les capitaux canadiens et étrangers. »

Cliquez [ici](#) pour consulter le mémoire prébudgétaire de l'ACCVM.

L'ACCVM – Représentant les sociétés de courtage en valeurs mobilières du Canada

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses 120 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces. Pour plus d'information, consultez le site www.accvm.ca.

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Melodie Edwards
Directrices, Service des communications
Tél. : 416 687-5490
medwards@iac.ca